

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,

Le onze mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, SAILLANT, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

5 mars 2015

Date du
Conseil Municipal

11 mars 2015

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 25

Votants ----- 33

A l'exception de :

Madame MARTIN a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR,
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,
Madame BOUYER a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX,
Madame SOBRAQUES-BRAYE a donné pouvoir à Monsieur BEAUREPAIRE,
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LE PAPE,
Madame RUSSEL a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI,
Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU,
Monsieur DUBOIS a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CHESNEAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ POINT JEUNES – FORUM JOB D'ETE 2015 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONCEPTION ET L'IMPRESSION DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION ENTRE L'ASSOCIATION D'ANIMATION ARPEJE DE GUERANDE, LES POINTS INFORMATION JEUNESSE DES VILLES DU POULIGUEN ET DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire

EXPOSE :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le Point Information Jeunesse (PIJ) de Pornichet organise la 12^{ème} édition du Forum Job d'été dont l'objectif général est d'accompagner et d'orienter les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs recherches d'emplois saisonniers.

Cette manifestation a lieu dans les locaux du Point Jeunes et du Point Information Jeunesse, 31 avenue des écoles, le samedi 28 mars 2015, de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les équipes d'animation du Point Information Jeunesse et du Point Jeunes proposeront aux jeunes :

- de consulter les offres d'emplois de la Presqu'île et de Saint-Nazaire regroupées par le réseau local Information Jeunesse, les offres d'emplois saisonniers de la Ville de Pornichet, les offres de travail à l'étranger (club Téli) et les offres d'emplois des chambres de l'agriculture de la Loire-Atlantique, de la Vendée et du Maine et Loire,
- de s'inscrire au service « baby sitting, aide aux leçons et aide numérique » géré par le PIJ de Pornichet,

- de rencontrer directement, à travers des entretiens d'embauche des employeurs partenaires,
- d'être sensibilisé au monde du travail grâce à la distribution du guide « Trouver un job », des informations pour rédiger une lettre de motivation et un curriculum vitae, des informations sur les transports, l'hébergement, les chèques emploi service, la réglementation du travail par la mission locale,
- de rencontrer Monsieur DELVIGNE Pascal, pour la mise en place du service « parrain de l'emploi »,
- de rencontrer un représentant des FRANCAS des Pays de la Loire, Fédération reconnue d'utilité, complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et de la vie associative, pour une information spécifique sur les métiers de l'animation,
- de rencontrer un représentant de la Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique (FAL44), pour une information spécifique sur le service civique.

Un partenariat entre le Point Information Jeunesse de Pornichet, l'association d'animation ARPEJE de Guérande et le Point Information Jeunesse du Pouliguen permet de cofinancer l'impression des affiches et des tracts de cette opération et de convenir d'une participation de 129,84 € TTC pour la Ville de Pornichet (le visuel est commun mais les informations sont personnalisées concernant les dates et les lieux pour chaque structure).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association d'animation ARPEJE de Guérande, le Point Information Jeunesse de la Ville du Pouliguen et le Point Information Jeunesse de la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association d'animation ARPEJE de Guérande, le Point Information Jeunesse de la Ville du Pouliguen et le Point Information Jeunesse de la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR